

Image not found or type unknown



Le casier et les grandes écoles.

Par **Epitète**, le **02/07/2011** à **14:54**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une inscription au casier judiciaire (probablement au bulletin 2) interdit les concours aux Grandes écoles type HEC, ENS ou INBA.

Et si une école de commerce classique demeure possible.

Merci.